

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice : 87

Présents : 59

Votants : 60

Syndicat Mixte des 3 Vallées

L'an deux mille VINGT SIX, le 19 mai

Date de convocation : 12 mai 2026

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à ORNEZAN, sous la Présidence de M. Etienne SAVARY, Président,

Objet

Représentation à la CLE
du SAGE Neste et
Rivières de Gascogne.

Etaient présents : MM BARON Philippe, BATTISTON Philippe, BOUE Emilie, BOUE Guy, CADORE Eric, COUDERC Vannessa, CHABAS Catherine, DANFLOUS Daniel, DAREES Michèle, DEL FABBRO Fernand, DESANGLES Claude, DESBONS Marie-Pierre, DEVEZE Jean-Marie, GERAULT Jean-Philippe, GIMAT Gisèle, HUCHON Denis, BOURRUSTE Michel, LACOSTE Francis, LASSALLE Patrick, MEHEUT Dominique, MISMAQUE Pascal, PERRACHON Christine, ABADIE Bernard, ABADIE Christian, BENOIT Arthur, BLAYA Bruno, BORDENEUVE Florence, BOUZAC Brigitte, BRUNET-POTENTI Patricia, CAHUZAC Pierre, CARPENTIER René, CASTELLINI Fabrice,

CAUBET Laurent, BONNET Thierry, COTONAT Cyril, DALLA-BARBA Emerick, DAUZIER Didier, DERREY Hervé, DOUX Pierre, FRECHOU Eric, GANDIT Isabelle, QUERE Alain, LALANNE Philippe, LATAPIE Jean-Luc, LETELLIER Serge, LIBAROS Bruno, LOPEZ José-Pierre, DEBAT Sylvie, MALIN Thierry, MICHELIN Pierre, MONSERRAT Francis, MONTERO Sébastien, PIQUE Isabelle, PUJOS Caroline, RIEU Alain, ROUCOLLE Michel, ROY Elie, TOUZANNE Alexandre.

M.LETELLIER serge a reçu de Mme SORIANO Laurence, un pouvoir de vote en son nom.

Le Président rappelle en préalable que le **Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne (SAGE NGR)** est en cours d'élaboration.

En application des dispositions de l'Arrêté Préfectoral en date du 16 février 2021 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le SM3V dispose d'un représentant siégeant à la CLE du SAGE, au titre du collègue des Collectivités Territoriales et leurs groupements.

Le Président fait alors acte de candidature, et demande à l'Assemblée de se prononcer. A l'unanimité, les délégués du Comité décident de procéder par vote à scrutin public.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de désigner **Monsieur Etienne SAVARY, Président**, représentant du SM3V à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Neste et Rivières de Gascogne.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président

Etienne SAVARY